

Honoraire non honorable



N curé, directeur du Tiers-Ordre, décidé à régénérer sa Fraternité en décadence, a commencé par en retrancher tous les "*Tertiaires honoraires*."

L'expression n'est plus neuve. Elle a déjà couru le monde et fait fortune. Elle est du reste heureuse par un côté, elle peint avec ressemblance son sujet paré d'un titre purement honorifique parce qu'il n'en exerce pas les fonctions.

Elle est encore vraie si elle le qualifie à l'égal d'un "*membre honoraire*" de société quelconque, dont la principale et ordinairement unique raison d'être est de fournir une cotisation...

Mais l'expression implique une distinction honorifique, et alors elle ne peut plus désigner notre sujet. Ne confondons pas. Le Tertiaire honoraire n'est pas homme d'honneur. Il a manqué à sa promesse, à la promesse qu'il a faite librement, volontairement, au jour de sa Profession tertiaire, pour tout le temps de sa vie, au pied du prêtre représentant Saint François et l'Eglise.

A quoi s'est-il engagé ? Entendez Pie X préciser et développer l'objet de cette promesse du Frère de la Pénitence et faire le programme de vie qui doit être le sien :

Dans sa lettre du 5 mai 1909, il presse tous ceux qui ont à cœur de conserver à l'humanité les bienfaits de la rédemption divine, d'acquiescer, d'opposer aux principes et aux institutions honteuses renouvelées de l'antique paganisme et à la perversion complète qui menace la société domestique, les relations sociales et l'administration des affaires publiques.

"Or, dit-il, dans cette voie que nous traçons, il faut que les membres de l'Ordre de la Pénitence marchent au premier rang."

Il ajoute "que les devoirs qui incombent à tous les enfants de l'Eglise, les *Tertiaires doivent*, eux, les remplir avec une soumission plus religieuse encore, afin d'être dans l'intimité familiale comme au grand jour de la vie publique, le modèle pour tous des vertus chrétiennes."